



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 octobre 2020

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Éric DOURNON et Nadine VERNEY
Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2020.
- Le Conseil décide de s'opposer au transfert de la compétence à la Communauté de Communes de l'Oisans concernant le plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour le Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2020/2021 et la saison d'été 2021, renouvelable une fois, à la SAS JEAN PERRAUD ET FILS, 441 avenue du Peuras – CS 60040 – 38210 TULLINS.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de Construction du nouveau Téléporté Clos Giraud – Lot n°3 « Terrassement de la zone de départ et d'arrivée et raccordement aux pistes existantes » à intervenir avec la SAS CARRON pour un montant de 68 505.96 € HT, portant le montant total du marché à 252 358.11 € HT.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché intervenu avec la société ENERSOM dans le cadre des travaux de construction du nouveau Téléporté Clos Giraud – lot n°4 - pour un montant de 12 741.10 € HT, faisant évoluer le montant total du marché de 239 731.00 € HT à 252 472.10 € HT.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 au marché pour la construction du nouveau Téléporté Clos Giraud mixant sièges 6 places et cabines 10 places passé avec la société BMF Remontées Mécaniques France – lot n°1 - pour un montant de 562 311.10 € HT, portant le montant total du marché de 9 515 980.97 € HT à 10 078 292.07 € HT.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à vendre le véhicule tracteur CASE immatriculé 9167XE38 et dit que la vente se fera de gré à gré.
- Le Conseil crée 8 postes dans le cadre de la procédure d'avancement de grade 2020, afin de pouvoir nommer les agents concernés et supprime les postes précédemment occupés par ces agents.
- Le Conseil crée un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1er décembre 2020.
- Le Conseil décide de retenir les taux servant de barème pour le calcul des indemnités kilométriques pour les impôts (parus au JO du 28/02/2015) comme référence pour le remboursement des frais de déplacement des agents et élus de la collectivité.
- Le Conseil approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AA n°0058 d'une superficie totale de 723 m² au prix forfaitaire net vendeur de 130 000 €, prévus au budget 2020.
- Les élus autorisent Monsieur le Maire à se rapprocher des propriétaires des parcelles Section G 2337, G 2339 et G 0818 afin d'entamer des négociations en vue d'envisager l'acquisition partielle des parcelles G 2337 et G 2339 (pour une surface d'environ 1 400 m²), et l'acquisition de la totalité de la parcelle G 0818 (soit 1 050 m²).
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le SIRT pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 9 octobre 2020.



Le Maire,

Yves GENEVOIS